

 Commission scolaire English-Montréal English Montreal School Board		
POLITIQUE :	POLITIQUE D'ÉDUCATION MULTICULTURELLE ET MULTIRACIALE	CODE: CS-13
Origine :	Service aux communautés	
Autorité :	Résolution 01-09-25-8.4	
Référence(s) :	Charte canadienne des droits et libertés, Charte des droits et libertés de la personne du Québec	

ÉNONCÉ DE POLITIQUE

La mission de la Commission scolaire English-Montréal est « d'appuyer ses écoles et centres dans leurs efforts d'éduquer leurs élèves au sein d'une communauté d'apprentissage attentionnée, sûre et inclusive. » Afin de réaliser son mandat, la Commission scolaire English-Montréal « reconnaîtra et valorisera la diversité de sa communauté ».

La Commission scolaire English-Montréal reconnaît la contribution des diverses communautés culturelles, raciales, ethniques et religieuses qui se côtoient au sein de la Commission et elle engagée à dispenser une éducation multiculturelle et multiraciale qui permettra aux élèves, aux parents, aux administrateurs, au personnel de soutien et aux commissaires d'apprendre à cohabiter dans une société pluraliste.

La Commission reconnaît et accepte les politiques des Nations Unies en matière des droits de la personne, de la Charte canadienne des droits et libertés et de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec.

PRINCIPES GÉNÉRAUX

1. La Commission scolaire English-Montréal affirme et encourage la dignité et la valeur fondamentale de tous les êtres humains, quelle que soit leur appartenance raciale, religieuse ou socio-culturelle.
2. La CSEM est engagée à l'élaboration de politiques qui visent le développement de l'acceptation et de la compréhension envers tous les élèves et qui encouragent l'appréciation de la diversité humaine.
3. La CSEM reconnaît que la diversité ethnique et culturelle est un aspect positif de la société canadienne et québécoise.

4. La CSEM souscrit au concept que ni l'assimilation (l'idée de creuset de fusion) ni la séparation (ségrégation) ne sont des objectifs acceptables dans une société culturellement diversifiée; son objectif étant, au contraire, d'intégrer différents groupes dont les membres seront des citoyens responsables et efficaces qui contribuent à l'essor de la société.
5. La CSEM favorise un environnement scolaire qui offre à chaque élève une chance égale de succès académique et de développement personnel.
6. La CSEM reconnaît le droit légitime de chaque élève de se voir offrir une expérience éducative qui respecte toutes les perspectives raciales, religieuses et culturelles énoncées par les lois du Canada et du Québec.
7. La CSEM offrira les occasions qui permettront aux élèves de faire l'apprentissage des attitudes et des habiletés, qui leur permettront de réussir et de participer, aussi entièrement que possible, à la vie de la société canadienne et québécoise.
8. La CSEM encouragera les activités qui permettent à chaque élève d'acquérir une compréhension et une appréciation de son héritage culturel pour permettre à la personne de retenir un sens d'appartenance à une communauté particulière tout en développant un sens d'appartenance au Canada et au Québec.

RACISME : DISCRIMINATION ET INCIDENTS RACIAUX

Énoncé de politique

La Commission considère que les expressions de harcèlement racial et/ou ethnoculturel, les stéréotypes, les préjugés et la discrimination sous n'importe quelle forme sont inacceptables et qu'elle n'excusera ni ne tolérera pas de telles expressions.

Plan d'action

S'assurera, par le biais de personnel approprié, que les préjugés raciaux, ethniques, religieux, culturels et sexistes, y compris la discrimination, les stéréotypes, les préjugés, soient abordés consciencieusement lors de l'élaboration de toutes les politiques, programmes et activités du réseau de la Commission.

PROGRAMMES D'ÉDUCATION MULTICULTURELLE ET MULTIRACIALE, SERVICES PARTICULIERS ET ACTIVITÉS PARASCOLAIRES

Énoncé de politique

La Commission :

1. recueillera les données statistiques reliées à la composition ethnoculturelle de son effectif scolaire et de son personnel afin de lui permettre d'élaborer des politiques, des programmes et des procédures qui tiennent compte et répondent à la réalité multiculturelle et multiraciale et aux besoins des écoles de la CSEM;
2. favorisera et encouragera les activités parascolaires et l'acquisition de matériel qui permettra le développement culturel individuel ainsi que les échanges entre les divers groupes culturels qui forment le réseau d'écoles de la CSEM.

Plan d'action

Toutes les écoles seront encouragées à élaborer des méthodes qui démontrent visiblement à leurs communautés et au public en général leur engagement au concept d'éducation multiculturelle et multiraciale

IMPLIQUER DIVERSES COMMUNAUTÉS À DES ACTIVITÉS DE PARTENARIAT AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE

Énoncé de politique

La Commission :

1. impliquera ses divers groupes aux activités de la commission scolaire;
2. encouragera les écoles et centres de la CSEM à promouvoir, faciliter et/ou offrir, si possible, des activités parascolaires orientées vers la sensibilisation et la compréhension des groupes interculturels.

Plan d'action

1. Des partenariats seront formés et/ou développés plus en détail avec des groupes communautaires.
2. La Commission encouragera les écoles et les organisations communautaires, les directions d'école et de centre et les commissaires à collaborer avec les parents de leurs communautés à créer des occasions de discussion des diverses valeurs, normes et attentes culturelles et d'organiser des forums de discussion pour les parents de milieu culturel et linguistique commun afin qu'ils puissent partager leurs préoccupations.

3. La Commission développera et maintiendra une liaison avec d'autres commissions scolaires du Québec et du Canada, des groupes communautaires et de parents du Québec et les agences gouvernementales du Québec qui sont engagées à l'amélioration des relations raciales.
4. La Commission élaborera des méthodes et des procédures visant à mettre, autant que possible, ses locaux d'école à la disposition des communautés culturelles à un minimum de coût pour la Commission et les groupes communautaires.
5. La Commission encouragera les écoles et centres à permettre, autant que possible, un plus grand usage communautaire de leurs locaux, particulièrement après les heures de classe et durant les fins de semaine.

IDENTITÉ CULTURELLE : MAINTIEN DU LANGAGE ET DE LA CULTURE

Énoncé de politique

La Commission encouragera et favorisera la compréhension et la sensibilisation envers la diversité de cultures présentes au Québec et au Canada ainsi que dans ses écoles.

Plan d'action

1. La Commission aidera à l'élaboration de mesures visant à appuyer le maintien de la langue et de la culture.
2. La Commission, en collaboration avec les communautés culturelles et ethniques, ou les groupes de parents, offrira un appui et un encouragement aux programmes de troisième langue (PELO).

UN ENVIRONNEMENT DANS LES ÉCOLES ET CENTRES DE LA CSEM POUR L'ÉDUCATION MULTICULTURELLE ET MULTIRACIALE

Énoncé de politique

La Commission encouragera ses écoles et centres à créer et à maintenir des environnements d'apprentissage libres de stéréotypes, de préjugés et de discrimination.

Plan d'action

1. La Commission appuiera la formation professionnelle de son personnel et des bénévoles afin qu'ils puissent acquérir une compréhension de la diversité culturelle et des besoins éducatifs des élèves de la CSEM.
2. Toutes les écoles et centres sont encouragés à animer des séminaires sur les droits de la personne à l'intention des élèves, dans le but d'augmenter la sensibilisation aux droits de tous les individus, conformément au Code fédéral des droits de la personne.

PROGRAMMES D'ÉTUDES ET RESSOURCES D'APPRENTISSAGE

Énoncé de politique

La Commission s'assurera que les programmes d'études et les ressources d'apprentissage sont élaborés, modifiés ou choisis pour refléter, de façon équitable, la diversité raciale et culturelle de notre société.

Plan d'action

La Commission offrira un financement pour les programmes d'études (formation en cours d'emploi), la révision de ressources et le développement et affectera le personnel approprié.

1. Les Services pédagogiques soutiendront, offriront le leadership et coordonneront l'élaboration de programmes d'études qui incorporent les objectifs de cette politique. Les Services pédagogiques auront aussi le mandat :
 - a. d'établir un processus de révision des programmes d'études et des ressources d'apprentissage dans le but d'identifier le matériel qui contient des stéréotypes raciaux et/ou ethniques, des préjugés et de la discrimination;
 - b. d'élaborer des mécanismes efficaces pour identifier et aborder toutes formes de préjugés.
2. La Commission est engagée au maintien d'un Centre de ressources multiculturelles et multiraciales ayant pour mandat, confié par le Service aux communautés, d'acquérir le matériel approprié pour l'éducation multiculturelle et multiraciale dans le cadre des droits de la personne.
3. La Commission encouragera les écoles et centres, lors de la planification de leurs objectifs annuels, de planifier des activités qui favorisent la compréhension multiculturelle et multiraciale.
4. La Commission aidera le personnel enseignant à élaborer des programmes qui reflètent la réalité multiculturelle et multiraciale de la société québécoise, mettant l'accent sur les réalisations des personnes de tous les milieux raciaux et culturels ainsi que sur la participation et la contribution des mêmes cultures à tous les aspects de la vie québécoise et canadienne.

FORMATION DU PERSONNEL

Énoncé de politique

La Commission :

1. offrira à tout son personnel des occasions de développer sa capacité de fonctionner avec sensibilité et en connaissance de cause vis à vis de personnes d'origine culturelle et raciale différente;

2. entretiendra un dialogue continu avec le ministère de l'éducation afin d'assurer l'élaboration et l'établissement de politiques, de ressources et de programmes appropriés à la formation du personnel, qui préparerait tout le personnel, avant et après son affectation, à œuvrer avec sensibilité et connaissance de cause avec l'effectif scolaire multiculturel et multiracial du Québec;
3. engager un dialogue constructif avec les facultés des sciences des universités pour encourager des études obligatoires pour les élèves de la formation des maîtres afin de les préparer aux classes multiculturelles et multiraciales.

Plan d'action

La Commission prendra toutes les mesures qu'elle considère appropriées pour aider son personnel à acquérir une préparation supplémentaire pour combler les besoins multiculturels et multiraciaux de son effectif scolaire.

1. Les fonds du Comité de perfectionnement professionnel aident à planifier et faciliter une réaction professionnelle constructive à la formation multiculturelle et multiraciale identifiée par le personnel enseignant.
2. La Commission prendra toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que chaque enseignant et enseignante est au courant de ses politiques sur l'approche multiculturelle et multiraciale à l'éducation et de la disponibilité de la formation en cours d'emploi.

EMBAUCHE DE PERSONNEL

Énoncé de politique

La CSEM est un employeur qui accorde des chances égales à toutes les personnes et qui prendra les initiatives nécessaires pour aider son personnel à connaître et à se sensibiliser aux relations raciales et ethniques.

Plan d'action

1. Tout le personnel du Service des ressources humaines qui est chargé de l'embauche, du placement et du transfert de personnel, doit exercer une attention constante afin de s'assurer que tous les employé(e)s soient familiers avec la composition multiculturelle et multiraciale et les besoins de l'effectif scolaire particulier desservi.
2. La Commission, s'étant déjà déclarée comme employeur accordant des chances égales à toutes les personnes, devrait prendre les mesures nécessaires pour communiquer ce fait au public.

ACCUEIL, ORIENTATION ET PLACEMENT DES ÉLÈVES

Énoncé de politique

La Commission ainsi que les écoles et centres accueilleront les nouveaux élèves de la CSEM dans un esprit ouvert et sensible de façon à assurer leur placement approprié au programme d'études et élaboreront des procédures efficaces pour l'orientation des nouveaux parents et élèves du réseau de la CSEM.

PROCÉDURES D'ÉVALUATION PSYCHOÉDUCATIVES

Énoncé de politique

La Commission s'assurera que les procédures d'évaluation psychoéducatives, employées par son personnel professionnel sont autant que possible, libres de tous préjugés et qu'elles prennent en considération, cas par cas, la culture des élèves, leur langue maternelle, leur environnement familial, leurs antécédents académiques et médicaux, leurs évaluations antécédentes, leur expérience personnelle et tous autres facteurs jugés pertinents.